AVIS

AUX PATRIOTES.

On connoît la triste situation où le fanatisme et l'aristocratie ont réduit les infortunés Avignonais. Une guerre cruelle a ravagé leur malheureux pays, et ne leur laisse pas même de quoi satisfaire les premiers besoins. Les veuves des victimes de la rage contre-révolutionnaire sont en proie à la dernière détresse, elles et leur famille, par la perte de celui qui les nourrissoit. La cessation absolue des travaux, la stagnation du commerce, suite nécessaire de la fuite des ennemis de la patrie et des insensibles égoïstes, la perte des récoltes, enfin la réunion de tous les désastres qui peuvent accabler un état, ont fait d'Avignon, cette cité jadis florissante, un séjour de misère et de larmes. La municipalité de cette ville est déchirée des cris de ses malheureux concitoyens, et encore plus de la désolante impossibilité où elle est de tarir la source de leurs maux. Tant qu'elle a eu des ressources, soit publiques, soit particulières, elle n'a rien épargné; mais le trésor public, et les moyens des patriotes sont épuisés.

Dans ces circonstances affligeantes pour tous les amis de la liberté, ne seroit-il pas digne de

la magnanimité du peuple Français d'offrir des secours à leurs frères d'Avignon, dont le sort les a si vivement touchés ? Déja d'excellens citoyens se sont empressés d'ouvrir une souscription pour completter une somme que l'on offriroit en forme de prêt à la municipalité d'Avignon.

C'est leur exemple que nous proposons aux généreux habitans de l'empire : nous sommes persuadés qu'ils seront sensibles aux malheurs d'un peuple, dont le seul crime est d'avoir voulu être libre et Français.

C'est dans cet espoir que nous leur donnons l'avis suivant.

On a ouvert une souscription pour offrir des secours pécuniaires au peuple d'Avignon ; ces secours seront offerts en forme de prêt. On recevra les contributions, quelque peu considérables qu'elles soient : les modiques secours des patriotes, même peu aisés, sont plus précieux que les profusions du riche insensible et dissipateur.

Les sommes seront déposées en espèces, entre les mains de M. Brichard, notaire, rue Saint-André-des-Arts, pour constater les dépôts qu'on lui confiera. Les sommes seront ensuite remises en même nature à la personne chargée des pouvoirs de la municipalité d'Avignon, qui en donnera des reçus à M. Brichard, à fur et à mesure des versemens.

De l'imprimerie du JOURNAL DU SOIR, aux Jacobins.